



RÈGLEMENT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DES PORTES DU COGLAIS EDITION 2020-2026

ARTICLE 1. Portée du règlement

Ce règlement est valable pour l'organisation des Concours communal des Maisons Fleuries des Portes du Coglais de 2020 à 2026.

Il est remis à chaque délégué communal du Concours des Maisons Fleuries des Portes du Coglais.

ARTICLE 2. L'organisateur

Le Concours communal des Maisons Fleuries des Portes du Coglais est organisé par la commune des Portes du Coglais.

Le groupe de travail est constitué de 8 délégués communaux.

ARTICLE 3. Les situations de hors-concours

Sont déclarées hors-concours au Concours communal les candidats qui ont fini premier aux deux derniers Concours communaux. ils seront hors-concours pendant une durée de un an.

ARTICLE 4. Les catégories

Le Concours communal des Maisons Fleuries des Portes du Coglais s'organise autour de 3 catégories :

- catégorie 1 : Les maisons avec environnement (dont longères et exploitations situées généralement à l'extérieur des centre-bourgs) comprenant bâtiments d'habitation et bâtiments d'exploitation (Bâtiments non visibles de la rue compris)
- catégorie 2 : Les pavillons (lotissements, jardinets...)
- catégorie 3 : Les simples façades, avec ou sans courette, les trottoirs, escaliers, balcons et les commerces.

L'organisateur se donne le droit de placer un candidat dans une autre catégorie que celle annoncée par le délégué communal s'il estime que le candidat ne correspond pas aux critères de la catégorie

Les appréciations de fleurissement se font à partir du domaine public.

ARTICLE 5. Le jury communal

La grille de notation utilisée par le jury communal est élaborée par l'organisateur et présentée ci-dessous:

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE: ✓ prise en compte du paysage ✓ organisation de l'espace (proportions) ✓ mise en scène ✓ répartition des décors ✓ intégration au lieu, mise en valeur de la maison/du patrimoine ✓ goût des contenants (bac, jardinières, suspensions...) ✓ visibilité de la rue	/ 20
PROPRETE, NETTETE, ENTRETIEN: ✓ allure et santé des végétaux ✓ qualité et technique d'entretien	/ 20
QUALITE DU PATRIMOINE VEGETAL, DU FLEURISSEMENT ET HARMONIE D'ENSEMBLE: ✓ diversité botanique ✓ harmonie, mariage des couleurs ✓ cohérence dans la répartition des variétés	/ 20
TOTAL :	/ 60

ARTICLE 7. Les lauréats

Le palmarès des lauréats ainsi que les photos du concours seront publiés sur le site internet des Portes du Coglais et dans publiés dans la presse locale.

ARTICLE 8. Les récompenses

Des prix seront remis à l'ensemble des candidats du Concours communal.

- 1^{er} prix récompense de 40€
- 2^{ème} prix récompense de 35€
- 3^{ème} prix récompense de 30€
- 4^{ème} prix récompense de 25€
- Participants non classés dans les 4 premiers récompense de 15€
- Hors concours prix de 40€

Chaque participant recevra un panier garnis ou une fleur ou une autre récompense d'un montant de 15€.